

Le jeudi 28 avril 2022, à partir de 10h30, les adhérents de l'association du Stud Book Selle Français se sont réunis en présentiel (FIAP Jean Monnet à Paris), pour assister à l'Assemblée Générale Ordinaire, suite à l'invitation qui leur a été adressée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour suivant :

- *Approbation du PV de l'AGO du 22 avril 2021*
- *Rapport Moral du Président*
- *Rapport d'activité 2021*
- *Rapport financier 2021*
- *Rapports du commissaire aux comptes*
- *Fixation des cotisations de l'année 2022*
- *Projets et budget prévisionnel 2022*
- *Approbation du règlement intérieur 2022*
- *Proclamation des résultats de l'élection du CA 2022-2026*
- *Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire*

Accueil

Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire à dix heure trente, le président Pascal Cadiou, accueille et remercie les invités et membres présents.

L'expert-comptable Philippe Collet ainsi que les Commissaires aux Comptes, Pascal Mahe et Guillaume Leprovost assistent à l'Assemblée Générale.

Constitution du Bureau de l'Assemblée

Monsieur Pascal Cadiou préside l'assemblée

Madame Fabienne Angot et Monsieur Anthony Herbreteau sont nommés scrutateurs

Madame Bérengère Lacroix, directrice, est nommée secrétaire de séance.

Il est tenu un classeur de signatures pour permettre de comptabiliser chaque membre de l'assemblée entrant en séance et le suivi des pouvoirs. Le classeur sera conservé comme preuve des présences.

Le président constate que 33 adhérents sont présents et 28 ont donné leur pouvoir afin d'être représentés. L'assemblée peut valablement délibérer.

En plus des adhérents, 10 invités, équipe ou représentants de la presse assistent à l'assemblée.

Le président excuse les invités ayant fait part de leur absence à l'Assemblée.

Le président présente à l'assemblée :

- Les pouvoirs des adhérents consignés dans le classeur des signatures
- L'inventaire de l'actif et du passif de l'association au 31/12/2021
- Les comptes annuels
- Le rapport moral et d'activité

Le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels et, généralement, tous les documents devant d'après la législation des associations, être communiqués aux adhérents, ont été tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que l'association a satisfait dans les délais légaux aux demandes d'envoi de documents dont elle a été saisie en application des textes en vigueur.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Lecture est donnée du rapport moral.

Le rapport d'activité 2021 est présenté successivement par le vice président Jean Baptiste Thiebot, le Président Pascal Cadiou et la directrice Bérengère Lacroix. Il est annoncé à l'Assemblée présente que le dit rapport d'activité, dans son ensemble, est déposé en ligne sur le site du Stud Book Selle Français, disponible à la consultation par tous les adhérents, il n'y a pas eu de commentaires sur son contenu.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ère résolution : L'Assemblée à l'unanimité approuve le procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 Avril 2021

2ème résolution : L'Assemblée après avoir entendu le rapport moral et le rapport activité pour l'année 2021, les approuve à l'unanimité dans toutes leurs parties

Rapports du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes, Guillaume Leprovost de la Société d'Expertise Hamelin-Lecardonnel (Audit Expertise), résume le rapport général et le rapport spécial, et déclare les comptes de l'association réguliers et sincères et invite l'Assemblée à les approuver sans réserve. Le rapport général a été précédé des commentaires de l'expert-comptable Philippe Collet

Le Commissaire aux comptes mentionne le rapport spécial relatif à la convention qui autorise la rémunération du président sur l'exercice écoulé.

3ème résolution : L'Assemblée après avoir pris connaissance des comptes annuels arrêtés par le Conseil d'administration le 13 avril 2022, après avoir entendu la lecture du rapport financier et des rapports du Commissaire aux comptes, approuve à l'unanimité des présents et représentés les comptes de l'exercice écoulé et donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion pour l'exercice 2021.

4ème résolution : L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 soit 63 230€ au compte « Report à nouveau ». – Approuvé à l'unanimité

Evénements depuis la clôture de l'exercice 2021 -

1 – Salon des Etalons 2022 à St Lo – Annulation Jumping de Bordeaux (1^{er} week end de février)

2 – Organisation de la formation des juges avec le séminaire des juges en janvier à Saumur et tournée de formation initiation et perfectionnement.

3 – Organisation de la formation d'initiation des Young Breeders et Championnat de France à Laval les 19 et 20 avril

Après deux années bousculées, les actions de début d'année ont pu être menées avec quelques contraintes sanitaires mais maintenues (en dehors de la promotion au Jumping de Bordeaux).

Principalement axé sur la promotion de la jeune génétique ; le Salon des Etalons de St Lo a permis la mise en avant des jeunes étalons au travers des MASTERS L'EPERON ; le Guide Digital (site etalonsf.fr) a été enrichi des nouvelles informations issues de la caractérisation réalisée en 2021 et les récompenses liées à l'utilisation de la Jeune Génétique par les éleveurs ont été maintenues.

Depuis 2020, le nombre de saillies progresse et la barre des 8000 naissances devrait être franchie pour 2022. Une étude prospective sur le marché du cheval de sport est actuellement menée et les résultats, quelques soient les scenarii (sauf événement exceptionnel) s'annoncent favorables au maintien du marché.

En 2022, l'accent est mis sur la diffusion des informations et des données produites par le Stud Book Selle Français. Un autre axe de communication est d'ores et déjà mis en avant, à propos de la formation et de l'éducation du jeune cheval ; des mesures ont été prises par la commission technique de janvier, et adoptées par le Conseil d'Administration du 13 avril 2022. Elles concernent notamment la possibilité de sanctionner la sur-préparation des chevaux, l'utilisation de la chambrière, les hauteurs et largeurs des obstacles sur les circuits des 2 et 3 ans. Le Stud Book Selle Français souhaite agir de façon pédagogique auprès des éleveurs pour les aider à s'adapter et anticiper au mieux les attentes du milieu de l'élevage et de l'équitation.

Fixation des cotisations de l'année 2023

Adhésions	2022	2023
• 1 ^{er} Collège - Eleveurs	50 €	50 €
• 2 ^{ème} Collège - Propriétaires d'étales	80 €	80 €
• 3 ^{ème} Collège - Associations d'utilisateurs	300 €	300 €
• 4 ^{ème} Collège - Associations d'éleveurs	200 €	200 €
• 5 ^{ème} Collège - Propriétaire de SF	50 €	50 €
• 6 ^{ème} Collège - Supporters du SF	30 €	30 €

Le montant des cotisations pour l'année 2022/2023 reste inchangé

5^{ème} résolution : L'Assemblée décide de ne pas modifier le montant des cotisations pour l'année 2022 et 2023. – Approuvé à l'unanimité

Projets et budget prévisionnel 2022

Sont présentés à l'Assemblée Générale

✓ **Maintien des actions :**

- Formations juges et Young Breeders
- Championnats
- Promotion à l'international
- Groupe de travail traçabilité du matériel génétique
- Aide à la commercialisation version 2022
- Communication/Promotion

-
- ✓ **Intégration des actions nouvelles 2022 :**
- Evaluation du circuit des 3 ans Sport
 - Réédition du livret éleveurs
 - Introduction de webinars d'information : « Le Selle Français vous informe »
 - Développement d'un mini-site « médiathèque »
 - Projet vidéo : captation, diffusion des événements SF
 - Révision du règlement technique en Programme de Sélection (approbation par ministère)
 - Participation au groupe de travail fiscalité des OS
 - Participation à l'étude économique filière sport et loisirs : projection 2030
 - Colloque 2022 : Education et formation du jeune cheval

Réflexion 2022 à mener :

- ✓ Evolution du contenu formation des juges :
 - En prévision de 2023 : préparer support foals / allures en liberté
- ✓ Evolution du circuit de formations Young Breeders
 - Revoir objectifs, contenus et cible
- ✓ Aide à la commercialisation
 - A mener en parallèle de la réflexion sur les 3 ans Sport
- ✓ Accompagnement et présence sur le terrain et diffusion d'information
 - Développer « Le Stud Book Selle Français à votre service »
- ✓ Recherche et Développements
 - Poursuite des dossiers en cours → prioriser les objectifs
- ✓ Promotion Internationale

Recherche et Développement :

- ✓ Connaître la longévité sportive des jeunes mâles expertisés à 2 ou 3 ans
- ✓ Mieux connaître la jumenterie et les élevages
- ✓ Expertise de la Voie Mâle
- ✓ Progresser dans la connaissance des reproducteurs par une meilleure connaissance du patrimoine génétique
 - Outils Génomique
- ✓ Caractérisation :
 - - Contrôle de performances ;
 - - Informations d'aide aux croisements.
 - - Enrichissement des populations de référence

Présentation du budget prévisionnel 2022 en conséquence

6^{ème} résolution : L'Assemblée réunie le 28 avril 2022, approuve à l'unanimité les projets 2022 et le budget prévisionnel présenté en conséquence.

Règlement Intérieur – modifications et extension –

Des mises à jour du règlement intérieur, ainsi que l'ajout d'une partie III, approuvés par le Conseil d'Administration du 13 avril 2022, sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les mises à jour et ajout concernent :

ARTICLE 1 - INSCRIPTION SUR LA LISTE DES ELECTEURS

Il est établi sous le contrôle du Président du Stud-Book Selle Français, et pour chaque collège, la liste des membres du Stud-Book Selle Français appelés à voter pour l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Elle comprend obligatoirement tous les membres du Stud-Book Selle Français qui sont à jour de leur cotisation à la date d'envoi des éléments de vote fixée par le Conseil d'Administration et ceux qui étaient à jour de leur cotisation au 31 décembre de l'année précédent l'élection (**hors les décès connus, les exclusions et démissions**).

ARTICLE 3 - DEPOUILLEMENT ET RESULTATS

Le dépouillement des votes se fera sous contrôle d'huissier **ou par un prestataire spécialisé, disposant d'un logiciel de vote agréé, fiable, sécurisé, réputé non fraudable.**

Les résultats sont publiés par le Président du Stud-Book Selle Français

ARTICLE 6 – ROLE

La Commission des Conflits est chargée de :

(...)

- Statuer sur tous les litiges **dont il est saisi, par** le Stud-Book Selle Français,
- **La Commission peut s'auto saisir d'un conflit au sein du SBSF, susceptible de nuire au bon fonctionnement ou la réputation du SBSF, en privilégiant un règlement amiable.**
- Cas particulier : dossier de surpréparation transmis par la commission d'enquête. La décision de la commission d'enquête est définitive, la commission des conflits est chargée de proposer au Conseil d'Administration la nature de la sanction à l'engageur et son quantum.

La Commission des Conflits ne peut valablement délibérer que si la moitié au moins de ses membres est présente et donne un avis à la majorité des membres présents. **La représentation d'un membre n'est pas autorisée ; un membre peut se déporter ou se récuser si le dossier peut présenter un risque de conflit d'intérêt.**

(...)

Les sanctions possibles sont :

- Rappel à l'ordre, **aux statuts, au Règlement intérieur ou plus généralement aux textes réglementaires du SBSF.**
- Avertissement,
- Suspension temporaire avec une durée ou période déterminée.
- Exclusion définitive.

Après que le membre intéressé ait été appelé à fournir des explications devant ledit Conseil, la sanction est soumise au vote, à la majorité simple, du Conseil d'Administration le plus proche. **La voix du Président de séance de ce CA qui prend la décision est prépondérante.** (...)

Ajout d'une partie III

Partie III – VIE ASSOCIATIVE

ARTICLE 8 – REUNION DES ADMINISTRATEURS

Selon l'article 11 des statuts du Stud Book Selle Français ; le Conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an.

Selon le présent règlement intérieur, la réunion du Conseil d'Administration peut se tenir soit en présentiel, soit en visioconférence, soit sous forme 'hybride', ou tout autre modalité numérique fiable et sécurisée.

Dans tous les cas, est considéré comme physiquement présent, tout administrateur qui aura pris part aux délibérations, et aura ainsi pu s'exprimer à l'occasion d'un Conseil d'Administration, tenu selon l'une des modalités précisées au paragraphe précédent.

Ces dispositions s'appliquent également aux réunions de bureau, aux commissions de travail et toutes formes de réunions de travail convenue par le SBSF.

ARTICLE 9 – REUNION DES ASSEMBLEES GENERALES

Afin de permettre au plus grand nombre d'adhérents de participer à la vie de l'association ; les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire peuvent se tenir en présentiel, en visio-conférence, soit sous forme hybride ou tout autre modalité numérique fiable et sécurisée.

Dès lors que toutes ces modalités permettront d'identifier, de comptabiliser les participants, de les identifier, leur permettre de s'exprimer et d'enregistrer les débats, les dites Assemblées seront validées.

Ces dispositions pourront aussi être mise en application, pour les réunions de toute nature impliquant une consultation et/ ou un vote.

ARTICLE 10 - . DISPOSITIONS PARTICULIERES

Sur demande explicite et motivée, exprimée par le Président ou une majorité des membres du Bureau ou du Conseil d'Administration ; la tenue d'un Conseil d'Administration, d'un Bureau, d'une commission ou d'une Assemblée Générale, Ordinaire ou Extraordinaire, peut être imposée en présentiel.

7ème résolution : L'Assemblée Générale Ordinaire du Stud-Book Selle Français, réunie le 28 avril 2022, approuve le règlement intérieur 2022 et ses modifications telles qu'elles ont été présentées à l'Assemblée Générale Ordinaire. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Proclamation des résultats des votes désignant les Administrateurs élus pour la mandature 2022 à 2026 -

L'ensemble des résolutions ayant été présenté et voté par les adhérents réunis en Assemblée Générale Ordinaire, le Président en exercice annonce les résultats des élections pour le Conseil d'Administration, mandat 2022-2026.

Les élections se sont déroulées par voie électronique, le Stud Book Selle Français a fait appel à la société ALPHAVOTE pour en assurer le déroulement.

Un procès-verbal, tenu à la disposition des adhérents, a été rédigé par Maitre Céline Gonzalez, cette disposition étant encore obligatoire lors de la tenue des votes.

Les administrateurs élus pour les différents collèges sont :

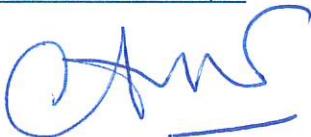
Élus :

Titre	Prénom	Nom	N° Collège	Région
Monsieur	Julien	BLOT	1er	AUVERGNE RHONE ALPES
Monsieur	Stéphane	CHALIER	1er	AUVERGNE RHONE ALPES
Madame	Béatrice	DRIEGARD DESGARNIER	1er	AUVERGNE RHONE ALPES
Monsieur	Frédéric	DELFORGE	1er	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Madame	Marie-Juliette	JEAN	1er	BOURGOGNE FRANCHE COMTE
Monsieur	Erwan	GELEBART	1er	BRETAGNE
Monsieur	Franch	DEROUIN	1er	BRETAGNE
Monsieur	Jean	HEMONIC	1er	BRETAGNE
Madame	Marie-Pierre	HEBBINCKUYS	1er	CENTRE VAL DE LOIRE
Madame	Alexandra	LEBON NOEL DE BURLIN	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Thomas	DECORNIERE	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Jean-Luc	DUFOUR	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Hubert	ESNAULT	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Michel	MESNIL	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Jean-François	NOEL	1er	CHEVAL NORMANDIE
Monsieur	Jean-Baptiste	THIEBOT	1er	CHEVAL NORMANDIE
Madame	Amandine	PIERROT	1er	GRAND EST
Monsieur	Simon	BEAU	1er	GRAND EST
Monsieur	Vincent	DESMAREZ	1er	HAUTS DE FRANCE
Monsieur	Thierry	MORLIERE	1er	HAUTS DE FRANCE
Madame	Raphaële	MALLET	1er	Ile de France - Hors Metro - ETR
Madame	Catherine	PALMER	1er	Ile de France - Hors Metro - ETR
Monsieur	Pascal	CADIOU	1er	NOUVELLE AQUITAINE
Monsieur	Lionel	SAIVRES	1er	NOUVELLE AQUITAINE
Madame	Hélène	HERRMANN	1er	NOUVELLE AQUITAINE
Monsieur	Jean-Paul	REGIS	1er	OCCITANIE
Monsieur	Olivier	GRARD	1er	OCCITANIE
Monsieur	Olivier	COUVE	1er	PDLL
Monsieur	Didier	DUPEYRAT	1er	PDLL
Monsieur	Paul	HUBERT	1er	PDLL
Monsieur	Arnaud	EVAIN	2ème	ETALONNIERS
Monsieur	Aurelien	LAFARGUE	2ème	ETALONNIERS
Monsieur	Michel	GUIOT	2ème	ETALONNIERS
Madame	Geneviève	MEGRET	2ème	ETALONNIERS
Monsieur	Raymond	LEFEVRE	2ème	ETALONNIERS
Monsieur	Armand	PETTE	2ème	ETALONNIERS
Madame	Danièle	MARS	3ème	APCS
Madame	Anne Sophie	LEVALLOIS	3ème	ASEP
Monsieur	Denis	HUBERT	3ème	ASEP
Monsieur	Pierre	BARKI	3ème	France COMPLET
Madame	Pauline	CHEVALIER	3ème	France COMPLET
Monsieur	Renaud	RAHARD	3ème	France DRESSAGE
Madame	Caroline	RIOCHE	3ème	France DRESSAGE
Monsieur	Yves	GAY	4ème	AECBFC
Monsieur	Emmanuel	DEKMEER	4ème	AECCP
Monsieur	Rémi	PLOIX	4ème	GRAND EST
Monsieur	Olivier	FOUQUE	4ème	PAYS DE LA LOIRE
Madame	Béatrice	GAUFFRETEAU	5ème	PROPRIÉTAIRES
Monsieur	Roland	LE FUSTEC	5ème	PROPRIÉTAIRES
Monsieur	Hubert	AVENEL	6ème	SUPPORTER

L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, le président clôture l'Assemblée à douze heure cinquante.

Président du Stud-Book Selle Français

Pascal Cadiou



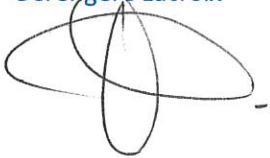
Scrutateurs

Fabienne Angot



Secrétaire de séance

Bérengère Lacroix



Anthony Herbreteau

